➢ **LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA DECLARATION**

☐ **plan de situation,** à l'échelle 1/25 000ème (carte topographique)

☐ extrait de **plan cadastral** à jour, avec son échelle, précisant l'emprise du projet (plan disponible en mairie ou aux services du cadastre)

☐ **titre** de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié…)

☐ **mandat** des indivisaires, du (des) propriétaire(s) si autre que le demandeur.

Déclaration de boisement ou reboisement :

Quand devez-vous faire une déclaration ?

Toute personne qui souhaite planter, replanter ou laisser une régénération naturelle s'installer, sur une parcelle située dans une commune dans laquelle il existe une réglementation des boisements, doit en faire la déclaration auprès du Conseil départemental. La liste des communes disposant d'une réglementation des boisements est consultable sur le site internet « www.vosges.fr ».

Comment s'effectue l'instruction de votre déclaration ?

Pour instruire votre demande, le Conseil départemental interroge le Maire de la commune concernée, le CRPF, la Chambre d'Agriculture et effectue une visite sur place. A l'issue de cette instruction, il a la possibilité d'autoriser votre projet avec, si nécessaire, des conditions à respecter ou de s'y opposer s'il n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Devez-vous faire une déclaration pour une culture d'arbres de Noël ?

Un producteur d'arbres de Noël est tenu de faire une déclaration auprès du Conseil départemental si sa parcelle est située dans une commune réglementée (document-type disponible en mairie, au Conseil départemental ou sur « www.vosges.fr »).

Quels risques encourez-vous si vous réalisez un boisement sans déclaration ?

Le code rural prévoit des sanctions si un boisement est réalisé sans déclaration ou si les conditions fixées par le Conseil départemental ne sont pas respectées. Vous pouvez être amené à détruire le boisement illégal et vous vous exposez à des sanctions pénales (amendes de quatrième classe) et fiscales.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Agriculture et Forêt
Tel : 03.29.29.89.87
Mail : serviceagricultureetforet@vosges.fr

LA VIE EN VOSGES
le Département

Année :
.....
N° demande :
.....

RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS

DECLARATION DE BOISEMENT OU REBOISEMENT

Adresser une déclaration par commune à :
Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges
Direction de l'Attractivité des Territoires
Service Agriculture et Forêt
8 rue de la préfecture 88088 EPINAL cedex 09

I. DESIGNATION DU DEMANDEUR

Nom, Prénom : (1)
.....
.....
Adresse:
.....
.....
Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : .....
Pays : .....
Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Téléphone portable : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Mail : .....

(1) pour les sociétés, groupements forestiers, …, faire suivre du nom et de la qualité du signataire

Personne à contacter pour une visite sur le terrain, si différente du demandeur :

Nom, Prénom : (2)
.....
.....
Adresse:
.....
.....
Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : .....
Pays : .....
Téléphone : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Téléphone portable : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Mail : .....

(2) si maître d'œuvre, préciser la société et la qualité du signataire

II. SITUATION DU BOISEMENT OU REBOISEMENT PROJETÉ

Commune de *.....

Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface (ha, are, ca)	
			totale	à boiser
.....	.....	.....	___, ___ ___	___, ___ ___
.....	.....	.....	___, ___ ___	___, ___ ___
.....	.....	.....	___, ___ ___	___, ___ ___
.....	.....	.....	___, ___ ___	___, ___ ___
.....	.....	.....	___, ___ ___	___, ___ ___

** Joindre le plan cadastral et un plan de situation (liste des pièces à joindre, page 4)*

Description des parcelles voisines

Exemple de plan cadastral complété

⇨ reporter sur le plan cadastral **l'occupation des sols** sur les parcelles voisines *(pré, verger, habitation, forêt, chemin, friche, jardin…)*

⇨ reporter sur le plan cadastral **l'emprise** prévue de votre plantation si elle n'est pas prévue sur la totalité de la parcelle ;

⇨ entourer sur le plan cadastral les **numéros des parcelles** vous appartenant ;

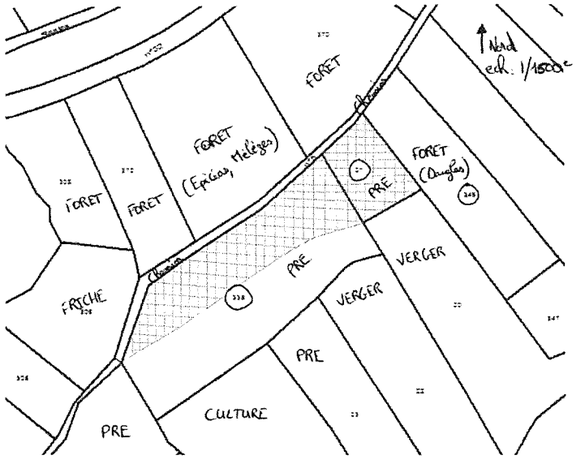

Contraintes réglementaires (PLU, PSG, CBPS, Natura 2000, ENS,…) :
.....
.....

Si reboisement :
Année de la coupe rase : .....
Nature du boisement avant la coupe rase : .....

Autres observations :
.....
.....
.....
.....
.....

III. TRAVAUX ENVISAGÉS

☐ Régénération artificielle ☐ Régénération naturelle

Essences utilisées pour le boisement ou reboisement :
(si plusieurs essences, indiquer leurs proportions)
.....
.....

Distance des boisements par rapport aux fonds voisins :
(à défaut de règlement particulier, au minimum supérieur à 2 mètres linéaires)
- Nord : ..... ml *- Sud : ..... ml*
- Est : ..... ml *- Ouest : ..... ml*

L'utilisation de ces essences est-elle préconisée par un catalogue de stations ?

☐ si oui. Préciser le(s) milieu(x) et le n° de station(s) concernée(s) :
.....
.....

☐ si non. Préciser les caractéristiques topographiques et pédologiques de la parcelle (altitude, exposition, pente, profondeur et nature du sol,…) :
.....
.....
.....
.....
.....

Date envisagée de début des travaux : .....

Description sommaire des travaux :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné Monsieur / Madame ..... certifie que la (les) parcelle(s) ci-contre inscrite(s) n'est (ne sont) ni louée(s) ni affermée(s) et que j'en ai la libre disposition.

Fait à ..... le .....

Signature du demandeur :

Notice d'information :